

Pour une « véritable ambition culturelle »

Claude Michel est membre du Conseil économique, social et environnemental (Cese), désigné au titre de la CGT. Il a été le rapporteur d'un avis intitulé « Pour un Renouveau des politiques de la culture »*, centré sur les arts vivants et le spectacle enregistré, présenté en avril dernier. Interview.

Propos recueillis par Gérard ASCHIERI (rédacteur en chef adjoint d'*H&L*)

H&L : *Quel sont les enjeux, en France, des politiques de la culture ?*

Claude Michel : Les biens et services culturels ne peuvent être considérés comme de simples marchandises car ils véhiculent des valeurs, du contenu et du sens. La démarche de création artistique, l'accès à la culture et l'expression de l'imaginaire sont des facteurs décisifs d'émancipation de la personne, de sa capacité à devenir pleinement citoyen, tant au travail que dans la vie sociale. L'incidence de la création artistique sur l'imaginaire collectif et sur la production d'identités fabrique du lien social. L'enjeu est donc d'abord démocratique : favoriser la liberté de création, être garant de la diversité des expressions culturelles, de la pluralité des formes et des genres et de leur renouvellement, mais aussi promouvoir les activités artistiques pratiquées en amateur. Il s'agit simultanément de lutter contre les inégalités d'accès à la culture. Il y a, dans notre pays, un consensus autour de ces objectifs, qui perdure. Cela a été un des facteurs de la richesse et de la vitalité de la culture en France.

Un autre enjeu ne peut être négligé : les politiques publiques ont largement contribué au développement du secteur culturel. Selon le rapport de mission parlementaire Kert-Gille⁽¹⁾, « *Par sa créati-*

* Avis téléchargeable sur www.lecese.fr/travaux-publies/pour-un-renouveau-des-politiques-publiques-de-la-culture.

(1) Rapport de la mission d'information présidée par le député Christian Kert sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques, présenté par le député Jean-Patrick Gille, avril 2013.

(2) EY, « Au cœur du rayonnement et de la compétitivité de la France », novembre 2013.

(3) Centres dramatiques nationaux (CDN) et régionaux (CDR), scènes nationales, opéras, centres chorégraphiques nationaux (CCN), orchestres, scènes de musiques actuelles (Smac), centres nationaux de créations musicales (CNCM), centres de développement chorégraphique (CDC), pôles nationaux des arts du cirque (Pnac), centres nationaux des arts de la rue (Cnar). Les labels doivent respecter un cahier des charges qui définit les missions de service public, les obligations sociales, l'action en faveur de l'émergence artistique, de l'éducation artistique et culturelle...

tivité, ses emplois, son rayonnement, la culture est un puissant facteur de développement économique ». Ainsi, l'étude réalisée pour France créative par EY⁽²⁾ montre que les industries culturelles et créatives ont généré soixante-quatorze milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2011, soit 2,8 % du PIB, et employaient un million deux cent mille personnes.

H&L : *Mais que signifie, alors, la notion de politique culturelle ? Quelles formes peut-elle prendre ?*

C. M. : En ce domaine l'Etat a un rôle important comme législateur, comme garant du service public, comme régulateur, comme garant de l'environnement social et comme financeur, rôle qu'il assume de moins en moins puisque les financements provenant des collectivités locales atteignent 70 % du total. Toutefois son intervention est articulée avec celle de ces collectivités, d'où l'importance du maintien de la clause de compétence générale culturelle à tous les niveaux de ces collectivités. Au sein de ce cadre général, les politiques culturelles en France ont pris des formes souvent innovantes. L'exemple le plus frappant concerne le cinéma, avec le Centre national de la cinématographie, créé en 1946, et la naissance du Fonds de soutien à la production cinématographique.

Le cinéma français est ainsi peu subventionné : les financements proviennent pour l'essentiel des contributions obligatoires des structures d'exploitation et de diffusion des films, sous forme de taxes affectées. Il s'agit en fait d'un système d'épargne forcée qui finance la création française et européenne à partir des recettes issues de la diffusion des œuvres, y compris américaines. Et ce mode de financement du Fonds de soutien a été régulièrement adapté pour tenir compte des profondes évolutions technologiques et économiques que connaît ce secteur. Tout cela a permis de faire vivre une cinématographie très diversifiée. S'agissant du spectacle vivant, il y a eu une volonté constante d'impulser une politique de l'offre. La décentralisation théâtrale a été marquée par la volonté de couvrir le territoire d'institutions culturelles et de développer une responsabilité publique sur les territoires, caractérisée par des cofinancements Etat-collectivités territoriales, sous la forme de subventions. L'action publique en ce domaine est donc fondée sur l'entente et la coopération des différents acteurs, et elle prend notamment la forme d'institutions pérennes et labellisées, chargées de la création et de la diffusion de spectacles⁽³⁾.

A côté de ces institutions s'est développée, au cours des trente dernières années, toute une constellation de petites entreprises de spectacle et de musique (compagnies dramatiques, chorégraphiques, orchestres, ensembles musicaux, troupes, groupes...), dont une grande partie sont des associations. Celles-ci ont modifié le paysage ainsi que les manières de faire de l'art et du spectacle, mais leur multiplication, liée à la tendance au financement par projet, contribue à la fragilité d'un secteur fragmenté. Si, depuis 2003, une tendance à la mutualisation s'observe, elle reste limitée. Certaines de ces structures remplissent des missions d'intérêt général. En conséquence, l'intervention publique prend aussi la forme de soutien financier à des lieux et projets non labellisés.

H&L: *Qu'est-ce qui justifie l'exigence d'un renouveau ?*

C. M.: C'est que malgré la densité et la pluralité des politiques menées, des inégalités économiques, sociales, culturelles subsistent, voire s'aggravent. On constate par exemple que le niveau d'éducation a un effet déterminant sur les pratiques culturelles: le cumul d'activités culturelles augmente avec le niveau d'éducation. Ainsi, les cadres et professions intellectuelles supérieures fréquentent davantage les salles de cinéma et de spectacle vivant que les ouvriers, les agriculteurs, les employés et les inactifs, qui ont un usage plus intensif de la télévision. Globalement, la forte stratification sociale des pratiques culturelles perdure: l'accroissement des sorties culturelles ne s'accompagne pas d'une réduction des écarts entre milieux sociaux, et si le numérique engendre un essor des pratiques en amateur, elles sont elles-mêmes marquées par des inégalités selon les milieux sociaux. Quant aux territoires, on constate d'importantes inégalités

Globalement, la forte stratification sociale des pratiques culturelles perdure. Quant aux territoires, on constate d'importantes inégalités en termes d'implantation d'installations culturelles et de financements du spectacle vivant.

(4) Cet acronyme désigne les grandes sociétés qui dominent Internet: Google, Apple, Facebook, Amazon.



© ROMAIN BRÉGET. LICENCE CC

en termes d'implantation d'installations culturelles et de financements du spectacle vivant.

Par ailleurs se dessine le risque d'un cinéma à deux vitesses, dans un contexte où la part croissante des investissements dans les films à hauts budgets diminue d'autant la part des investissements dans les films à petits ou même moyens budgets, phénomène qui se conjugue avec une concentration de la distribution autour de grandes chaînes de multiplex, au détriment des salles indépendantes, et, en fait, du cinéma d'auteur.

Enfin, si nos systèmes de régulation ont fait la preuve de leur efficacité depuis plusieurs décennies, ils doivent être capables aujourd'hui de se réformer afin d'intégrer et d'anticiper les mutations économiques, sociales et technologiques: c'est le cas en particulier du développement des nouvelles technologies, qui bouleversent les modes d'accès aux œuvres, et tous les acquis des formes de rémunération des artistes et de redistribution de la valeur créée. En effet, la révolution numérique est bien créatrice de valeur, mais tous les acteurs ne bénéficient pas de la même

manière de la valeur créée. Les créateurs de contenu parlent de « captation » de la valeur, ou de déplacement de la valeur de l'amont (la production et la création de contenus) vers l'aval (les Gafa⁽⁴⁾ et fabricants de matériels), qui pose la question de l'avenir de la création et de la diversité culturelle.

H&L: *Cela explique-t-il la situation des intermittents du spectacle et le conflit que nous connaissons ?*

C. M.: Lorsque nous avons débattu de cet avis, les négociations interprofessionnelles sur l'assurance chômage étaient en cours, et nous n'avons pas voulu prendre de positions qui interfèrent avec elles. Mais un certain nombre de constats permettent de voir ce qui est en jeu. En premier lieu, il faut souligner que l'activité culturelle est essentiellement une activité de projets: on produit un film, on monte un spectacle et on le fait avec une équipe constituée en vue d'un projet. Son corollaire en est une forme particulière de précarité de l'emploi, accentuée par les difficultés liées à la baisse des financements: la part des sala-



L'activité culturelle est essentiellement une activité de projets: on produit un film, on monte un spectacle et on le fait avec une équipe constituée en vue de cet objectif. Son corollaire en est une forme particulière de précarité de l'emploi...

riés intermittents progresse, alors que l'emploi permanent régresse. L'emploi est de plus en plus fragmenté: les durées de travail par salarié intermittent diminuent sur une longue période, et le nombre de contrats par salarié augmente. L'activité des professionnels est donc marquée par l'irrégularité et la discontinuité. Quant aux rémunérations, elles sont caractérisées par une forte dispersion des salaires et par un apport important des allocations chômage: tout cela explique l'importance, pour la culture, de la pérennisation d'un système d'indemnisation spécifique fondé sur la solidarité interprofessionnelle, mais aussi de systèmes originaux de protection sociale. En fait, plutôt que de le remettre en cause, il est décisif de réduire cette précarité: ainsi, même si de nombreuses requalifications ont été obtenues, les grands médias audiovisuels abusent encore du recours à des intermittents, alors que leur activité devrait leur permettre d'employer des salariés permanents. On abuse également de formules telles que le portage salarial, ou le contrat de cession, fragilisant ainsi le système social des artistes et des techniciens.

Il est indispensable de poursuivre les efforts engagés contre la «permittence», en liant l'attribution des subventions à des engagements en matière d'emploi, et en prévoyant un dispositif de requalification des techniciens lorsque le temps de travail avec le même employeur dépasse annuellement, et de manière récurrente, un seuil à négocier.

H&L: Que préconise donc le Conseil économique social et environnemental (Cese)?

C. M.: La réduction de la précarité de l'emploi fait partie de ses préconisations. Il faut poursuivre la structuration sociale par la négociation de conventions collectives et la consolidation de la couverture sociale, et lutter contre les pratiques illégales ou abusives en termes d'emploi. Mais l'idée force de l'avis est qu'il faut une volonté politique, qui se traduit par une loi d'orientation pour un véritable service public de la culture et de l'audiovisuel. Promouvoir le service public de la culture implique un engagement de l'Etat dans la régulation de l'offre culturelle et dans le soutien à la création artistique. Cela implique aussi, pour l'audiovisuel

public, de trouver de nouveaux modes de financement et de réfléchir au partage des recettes de la production des fictions. Il s'agit également de faire contribuer au financement de la création tous ceux qui en profitent en la diffusant: services de télévision de rattrapage et de vidéo à la demande. Le Cese est favorable à ce qu'une taxe sur les appareils connectés, assise sur une assiette large, et d'un taux modéré, soit créée. Mais il importe également d'associer fiscalement les géants du numérique au soutien de la création, par l'imposition des bénéfices qu'ils réalisent sur le territoire, et aussi la création d'une taxe pour les entreprises qui exercent une forme exclusive de captation des données personnelles.

Un autre axe de propositions consiste à développer l'accès aux œuvres, à la création et aux pratiques culturelles: relancer l'éducation à l'image, faciliter le partage et la création sur Internet en développant des plateformes publiques et soutenant l'émergence de services culturels numériques indépendants; conforter le cadre juridique des licences libres; promouvoir et encadrer les pratiques amateurs, en réformant le décret de 1953 et en confortant les associations.

Nous proposons également d'agir sur la structuration des entreprises et les formes de mutualisation pour garantir la diversité culturelle, en développant des dispositifs anticoncentration en matière de production et de diffusion des œuvres culturelles, et en améliorant les dispositifs de mutualisation, qu'il s'agisse du cinéma ou de la musique.

Enfin – et ce n'est pas le moindre des préconisations –, nous appelons à promouvoir une Europe de la culture et à pérenniser l'exception culturelle. Notre pays doit affirmer une véritable ambition culturelle qui s'appuie sur un service public fort et déployé, et défendre, en Europe et dans le monde, cette ambition. ●

L'idée force de l'avis du Cese est qu'il faut une volonté politique, qui se traduit par une loi d'orientation pour un véritable service public de la culture et de l'audiovisuel. Cela implique un engagement de l'Etat dans la régulation de l'offre culturelle et dans le soutien à la création artistique.